



## Règlement intérieur

### 1. Le site

L'organisation mettra à disposition l'espace nécessaire à l'accueil des vans et des chevaux et n'assure en aucun cas la gestion de l'espace qui sera sous la responsabilité des participants. Elle indiquera les points d'eau et le stock du foin (ration non fourni). Quant aux véhicules des accompagnants et des invités, un parking leur sera indiqué, les véhicules des visiteurs ne devront pas stationner à proximité des chevaux.

### 2. Les animaux

Nos amis les chiens, chats et autres animaux de compagnie sont acceptés sous réserve d'en aviser les organisateurs et sur accord de la direction du camping ou de nos hôtes et devront être à jour des vaccinations, tatoués ou pucés et être couverts par l'assurance responsabilité civile de leurs propriétaires. Ils devront être tenus en laisse. Ils sont interdits sur le lieu des repas, question de calme et d'hygiène.

Les chevaux ne devront pas être laissés en liberté, ils devront soit être à l'attache, soit être en paddock. Les chevaux devront être en parfait état physique, entraînés et correctement ferrés. Les chevaux ne sont pas admis dans l'enceinte du camping.

### 3. Le cavalier

Cette randonnée s'effectue seul ou accompagné d'autres cavaliers, selon vos désirs. Pour des raisons de sécurité, les départs se font toujours par petits groupes successifs.

Se considérer en excursion personnelle, respecter scrupuleusement le code de la route et les recommandations des organisateurs.

Être titulaire d'une licence à jour ou d'un contrat d'assurance responsabilité civile individuel couvrant la pratique de l'équitation de randonnée.

Nous vous rappelons de respecter les distances de sécurité entre vos montures. Il est important de prévenir, de demander et de ne rester qu'au pas lorsque vous voulez doubler d'autres cavaliers. Nous vous prions de rester sur le circuit balisé et de ne pas vous en éloigner. L'association se décharge de tout incident ou accident hors du circuit balisé.

La licence garantit votre responsabilité lorsque vous êtes en action d'équitation, vous devez souscrire une RCPE qui couvre votre responsabilité de propriétaire équidé.

Le port du casque ou de la bombe est recommandé pour tous les cavaliers, et est obligatoire pour les mineurs. L'association ne pourra être en aucun cas être tenue responsable de tout accidents, blessures, d'irrégularité, détérioration des effets, pertes, vols ou autres. Les participants devront être assurés en responsabilité civile pour leurs dommages propres.

Si les circonstances y obligent, l'organisation se réserve le droit de modifier le programme.

A l'inscription le montant de votre participation devra être réglé en totalité et accompagné du présent règlement et de la fiche individuelle de réservation signé, au maximum huit jour avant la date du séjour, par chèque bancaire à l'ordre d'EQUIPAGE.

Il n'y a aucune réduction au tarif du séjour.

Aucun remboursement ne sera effectué dans le cas d'une arrivée retardée, absence aux dates prévues, d'un départ anticipé, de l'abandon en cours de parcours, quelles qu'en soient les raisons. Le règlement de la totalité du séjour réservé est dû en intégralité à l'association. Les sommes versées resteront acquises par l'association.



EQUI-PAGE PAYS DE SERRES

Association de cavaliers randonneurs

L'organisation se réserve le droit de faire appel aux représentants de l'ordre public et de solliciter le départ de tout participant qui perturberait le bon déroulement de la randonnée et ceci sans remboursement du montant de l'inscription.

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître prises à l'occasion de la manifestation, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ ou publicitaires dans le monde entier et ce pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Toutes personnes inscrites au rallye devront se conformer au présent règlement. Cette randonnée sera accomplie sans esprit de compétition. La convivialité, la bonne humeur, la courtoisie devront vous accompagner tout le long du week-end et le respect des bénévoles

La réservation sera effective qu'après réception du règlement et de la fiche d'inscription signé et accompagné du chèque de la totalité de la somme du séjour.

En cas d'annulation de la part de l'association pour cas de force majeure, toutes les sommes reçues seront intégralement retournées aux participants sous huitaine.

Je m'engage à présenter la licence et l'assurance RCPE si les organisateurs me le demandent.

L'autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés.

Je certifie être assuré pour la pratique de l'équitation à l'extérieur pour la randonnée.

Le port du casque est recommandé pour les cavaliers et est obligatoire pour les mineurs.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et j'en accepte son contenu

Fait à ..... Le ...../...../2022

Signature

**Prix par personne**

**Week-end complet : du samedi matin 18 au dimanche 19 après le repas du midi**

Cela comprend : 2 petits-déjeuners, 2 repas du midi, les apéritifs, la soirée du samedi soir, le foin, l'eau, l'emplacement et l'accès aux sanitaire.....95€

**Pour toute inscription avant le mercredi 8 juin 2022.....90€**

Samedi complet : petit déjeuner + repas du midi + repas soirée.....55€

Dimanche complet : petit déjeuner + repas du midi.....25€



La CARACOLE 18 et 19 juin 2022

A la ferme équestre Crinière au vent lieu-dit le Bouillon 47340 Monbalen

EQUI-PAGE PAYS DE SERRES

Association de cavaliers randonneurs

## Fiche individuelle d'inscription

Vous participez en tant que cavalier (ère)  Accompagnant (e)

Vous arrivez la veille ? OUI  16h00 (pas avant) pour ceux qui le souhaitent, accueil et installation des paddocks. Vous êtes en totale autonomie.

NOM / PRENOM .....

Si mineur nom de la personne accompagnante .....

Adresse .....

N° de téléphone .....

Email .....

N° licence cavalier (ère) .....FFE  Equi-Liberté  Autres

Ou nom et n° de votre contrat d'assurance .....

Nom du cheval .....

N° SIRE cheval .....

Fait à ..... Le ...../...../2022

Signature

### Le dossier d'inscription doit contenir les pièces suivantes :

- Le règlement intérieur daté et signé.
- La fiche individuelle d'inscription dûment complétée et signée.
- La totalité du règlement. Chèque à l'ordre d'EQUIPAGE
- A retourner par courrier avant **le mercredi 8 juin 2022** à

Dominique Bénet Saint Pardoux 250 Chemin du Cèdre 47270 Saint Maurin

L'association vous retournera une confirmation d'inscription par email ou par SMS à la réception du dossier.